

Le vingt-sept septembre an mil huit cent cinquante-six, à sept heures du matin
 ACTE DE NAISSANCE de Joseph Escarel (Jumeau premier-né)
 né à la Garde le jour d'hier à onze heures du soir fils de Antoine, Esnard, Désiré Escarel
 profession de marchand de vin âgé de vingt-six ans, domicilié à la Garde et de Lucine Rose, Désirée Bisauran, son épouse, sans profession d'âge de vingt-sept ans, domiciliée à la Garde, avec son mari, rue St Anne n° 4

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe masculin.
 Sur la déclaration à moi faite par le dit Antoine, Esnard, Désiré Escarel, père de l'enfant, âgé de vingt-six ans, profession de marchand de vin, domicilié à la Garde, rue St Anne n° 4

Premier témoin, Joseph Escarel grand-père de l'enfant, âgé de cinquante-deux ans, profession de marchand de vin, domicilié à la Garde.
 Second témoin, Antoine Esnard, Bisauran, âgé de vingt-quatre ans, profession de cultivateur, domicilié à la Garde.

CONSTATE, suivant la loi, par moi Laurent, Augustin Agarras maire de la commune de la Garde, remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, et lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé

Esnard Escarel Agarras

Le vingt-sept septembre an mil huit cent cinquante-six, à sept heures du matin
 ACTE DE NAISSANCE de Antoine, Marius Escarel (Jumeau deuxième né)
 né à la Garde le jour d'hier à onze heures du soir fils de Antoine, Esnard, Désiré Escarel
 profession de marchand de vin âgé de vingt-six ans, domicilié à la Garde et de Lucine Rose, Désirée Bisauran, son épouse, sans profession d'âge de vingt-sept ans, domiciliée à la Garde, avec son mari, rue St Anne n° 4

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe masculin.
 Sur la déclaration à moi faite par le dit Antoine, Esnard, Désiré Escarel, père de l'enfant, âgé de vingt-six ans, profession de marchand de vin, domicilié à la Garde, rue St Anne n° 4

Premier témoin, Antoine, Esnard, Bisauran, âgé de vingt-quatre ans, profession de cultivateur, domicilié à la Garde.
 Second témoin, Joseph Escarel grand-père du nouveau-né, âgé de cinquante-deux ans, profession de marchand de vin, domicilié à la Garde.

CONSTATE, suivant la loi par moi Laurent, Augustin Agarras maire de la commune de la Garde, remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, et lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé

Esnard Escarel Agarras

Le vingt-deux Octobre an mil huit cent cinquante-six, à onze heures du matin
 ACTE DE NAISSANCE de François Jacques Brun
 né à la Garde le jour d'hier à onze heures du matin fils de François Jacques Brun
 profession de cultivateur âgé de trente-deux ans, domicilié à la Garde et de Marie Justine Soudé, son épouse, profession de cultivateur, âgée de vingt-trois ans, domiciliée à la Garde, avec son mari, au quartier de Parascas.

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe masculin.
 Sur la déclaration à moi faite par le dit François Jacques Brun, père de l'enfant, âgé de trente-deux ans, profession de cultivateur, domicilié à la Garde, au quartier de Parascas

Premier témoin, Jacques Joseph Saccon, âgé de cinquante ans, profession d'instituteur libre, domicilié à la Garde.
 Second témoin, Joseph Corty, âgé de cinquante-deux ans, profession de garde-champêtre communal, domicilié à la Garde.

CONSTATE, suivant la loi, par moi Laurent, Augustin Agarras maire de la commune de la Garde, remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, et lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé

Saccon Corty Agarras

Le vingt-quatre Octobre an mil huit cent cinquante-six, à dix heures du matin
 ACTE DE NAISSANCE de Joseph Marius Bilasien,ournier
 né à la Garde le jour d'hier à onze heures du matin fils de Jean Josephournier
 profession de maître bûcheron âgé de trente-un ans, domicilié à la Garde et de Marie Elise Duranne Girouvier, son épouse, sans profession d'âge de trente-un ans.

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe masculin.
 Sur la déclaration à moi faite par le dit Jean Josephournier, père de l'enfant, âgé de trente-un ans, profession de maître bûcheron, domicilié à la Garde, faubourg St Maurice

Premier témoin, Maurice Rue, âgé de cinquante-quatre ans, profession de Cardonnier, domicilié à la Garde.
 Second témoin, François Justine Musson, âgé de vingt-six ans, profession de maître menuisier, domicilié à la Garde.

CONSTATE, suivant la loi, par moi Laurent, Augustin Agarras maire de la commune de la Garde, remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, et lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé

ournier Rue Musson Agarras